

CHAMPIONNAT OPEN DE BELGIQUE DE PHOTOGRAPHIE ET VIDEO SOUS-MARINE



Contenu

Introduction	2
OBK - Shoot-out : Règlement Général	3
1. Participation au championnat OBK.....	3
2. CATEGORIES DE LA COMPETITION OBK ET CATEGORIES JUNIOR/MASTER	3
2.1. Les catégories de la compétition OBK 'shoot-out' sont :	3
2.2. Les catégories de la compétition OBK « Freestyle » sont :	3
3. INSCRIPTION OBK « Shoot out » et “Freestyle”	4
4. PAIEMENT	4
5. Période de concours.....	5
6. Lieux de plongées.....	5
7. PRISES DE VUES ET REMISES DES IMAGES.....	6
7.1. Remise de la photo pour la catégorie « Jeunesse ».....	6
7.2. Remise des photos pour la catégorie « actioncamera » Photo	6
7.3. Remise de photos par les photographes subaquatiques (catégorie photo Junior/Master).....	6
7.4. Remise des clips par les vidéastes subaquatiques (catégorie vidéo Junior/Master).....	7
8. Comportement	7
9. Droits d’auteur.....	7
10. Jury	8
11. Litiges.....	8
12. Publications.....	8
13. Proclamation.....	8
14. Prix.....	9
15. Sélection CMAS WK/EK	9
Shoot-out – Jeunesse (jusqu'à 18 ans) – Règlement particulier	10
Shoot-out – Actioncamera photo – Règlement particulier.....	10
Shoot-out : Règlement spécifique pour la Photographie.....	11
Shoot-out - Règlement spécifique Vidéographie	13

1. Participation	13
2. Matériel visuel	13
3. Mentions honorables	14
4. Définition	14
5. Soumission du film	14
6. Jugement	14
7. Musique de film	14
8. DROITS D'AUTEUR.....	15
OBK 'shoot-out' - Examen final	15
OBK 'Freestyle'	15
1. Introduction.....	15
2. OBK 'Freestyle – Photo'	15
3. OBK 'Freestyle – Video'	16
4. 'Freestyle – Digishow'	16
5. 'Freestyle' – Remise des images (photos, vidéo, digirama).....	16
6. Jury 'Freestyle'	16

Introduction

Le Championnat Open de Belgique de photographie et de vidéo sous-marine (abrégé OBK) est une compétition internationale organisée annuellement par la Commission Audiovisuelle de la Ligue Néerlandophone de Recherches et de Sport Subaquatique (NELOSAC) en collaboration avec la Commission Audiovisuelle (CA LIFRAS) de la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités Subaquatiques (LIFRAS).

A partir de 2023, seul un concours OBK sera organisé annuellement. L'alternance « shoot-out » et/ou « festival » n'est plus organisée. La compétition OBK consiste en une partie « shoot-out » et quelques catégories de compétition supplémentaires, tant dans la discipline photographie sous-marine que vidéographie sous-marine

Le Championnat Open de Belgique de photographie et de vidéo sous-marine (OBK) contient les règlements suivants :

- OBK Règlement Général « Shoot-out » ;
- OBK Règlement – jeunesse (jusque 18 ans) – Règlement spécifique ;
- OBK Règlement – Actioncamera photo – Règlement spécifique ;
- OBK Règlement « Shoot-out » spécifique pour la « Photographie » ;
- OBK Règlement « Shoot-out » spécifique pour la « Vidéo » ;
- OBK Règlement « Freestyle » - Règlement spécifique pour la Photographie;
- OBK Règlement « Freestyle » - Règlement spécifique pour la Vidéographie ;
- OBK Règlement « Digishow » - photographie – Règlement spécifique pour la photographie.

OBK - Shoot-out : Règlement Général

1. Participation au championnat OBK

Le Championnat Open de Belgique est ouvert à tous les photographes et vidéastes sous-marins, à condition qu'ils soient médicalement aptes à la plongée et qu'ils aient les compétences nécessaires pour plonger.

Aussi bien les photographes et vidéastes sous-marins novices ou moins expérimentés que les plus expérimentés peuvent participer au concours.

Il est possible de participer à la fois au « Shoot-out » et/ou « Freestyle », aussi bien dans la catégorie photographie et vidéo, et pas forcément dans la même catégorie.

Les communications sont le néerlandais, le français et l'anglais.

Ni NELOS, ni LIFRAS, ni les organisateurs du concours ne peuvent être tenus responsables et/ou être tenu responsable des dommages ou accidents résultant directement ou indirectement de la participation au Championnat de Belgique Open de photographie et vidéo sous-marine.

2. CATEGORIES DE LA COMPETITION OBK ET CATEGORIES

JUNIOR/MASTER

2.1. Les catégories de la compétition OBK 'shoot-out' sont :

- Photo junior (portrait de poisson, macro, grand angle sans modèle, grand angle avec modèle, thème).
- Photo Master (portrait de poisson, macro, grand angle sans modèle, grand angle avec modèle, thème).
- Jeunesse (jusqu'à 18 ans, né après 31/12/2005), photographie en eau libre avec tout type d'appareil photo (soumettre max. 1 photo du concours).
- Photo Actioncaméra (images prises avec un smartphone ou une caméra d'action, comme une GoPro) avec une série de 3 photos de votre choix.
- Video Junior (film monté avec musique/commentaire de maximum 4 minutes).
- Video Master (film monté avec musique/commentaire de maximum 4 minutes).

2.2. Les catégories de la compétition OBK « Freestyle » sont :

- 'Freestyle Photo' (1 photo sous-marine, peu importe l'endroit dans le monde où elle a été prise).
- 'Freestyle Video' (1 vidéo sous-marines de maximum 7 minutes).
- Freestyle Digishow (d'une durée maximum de 4 minutes).

Il est possible de participer à plusieurs catégories du concours, dans la mesure où les conditions sont remplies. Par exemple, il est possible de s'inscrire à la photographie sous-marine en tant que 'photo junior' et à la vidéo sous-marine en tant que 'Vidéo master'.

Attention : lorsque on a été Champion de Belgique ou lauréat de l'OBK ou qu'on a décroché une place sur le podium d'une compétition shoot-out internationale et/ou Champion de Zélande dans les séries, dans la catégorie « JUNIOR » (Photo/Vidéo), on passe automatiquement dans la catégorie « Master » (Photo/Vidéo).

3. INSCRIPTION OBK « Shoot out » et “Freestyle”

L'inscription au « Shoot out » se fait numériquement par catégorie (photographie sous-marine et vidéo sous-marine) au moins 1 semaine avant chaque période de compétition.

L'inscription au « Freestyle » se fait numériquement par catégorie (photographe sous-marine et vidéo sous-marine) au plus tard pour le 30 septembre 2023, en mentionnant les catégories on souhaite participer.

L'inscription s'effectue par e-mail aux les adresses suivantes:

- en ce qui concerne la photographie: comp@nelos.be
- en ce qui concernant la vidéographie: owv@nelos.be

Le message électronique contient en annexe une photo numérique du participant et les informations suivantes:

- Nom et prénom
- Adresse (rue, numéro, code postal, ville, pays)
- Nationalité
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone portable
- Le cas échéant, si vous êtes membres de la Lifras ou NELOS (pour prétendre au titre de champion de Belgique)
- La date de naissance
- Le genre (homme/femme/neutre)
- La (ou les) discipline(s) et catégorie(s) pour lequel(les) vous souhaitez vous inscrire.

4. PAIEMENT

Pour la catégorie « Shoot out - Jeunesse », la participation est de 5,00€.

Pour les autres catégories, le prix de la participation est 15,00 € par inscription. Donc, le montant est de 15,00€ par catégorie (photographie sous-marine, vidéo sous-marine ou freestyle) à laquelle vous souhaitez participer.

Pour ce montant, vous pouvez participer au « Shoot-out » de votre choix et ce pendant la première et la seconde période de la compétition.

Dans le cas du « Freestyle », vous pouvez participer aux trois catégories de cette discipline.

Vous payez le montant de participation dû le jour même de la notification de participation au concours OBK. L'inscription est définitive à la réception du montant sur le compte de NELOSAC (BE88 7370 1477 2941). Le numéro BIC du compte bancaire NELOSAC est KREDBEBB.

Merci d'effectuer un paiement séparé par discipline (jeunesse, photo ou vidéo, freestyle) et par participant.

Si vous vous inscrivez à la fois à la photographie et à la vidéo, il est nécessaire de payer les frais d'inscription deux fois. Si vous souhaitez en plus participer au « Freestyle », il s'agit de payer une troisième participation.

La communication est composée du nom complet du participant suivi de PHOTO ou VIDEO / MASTER ou JUNIOR. Par exemple, Jan-Pieter De Corte est photographe et Junior, la communication sera : Jan-Pieter De Corte PHOTO/JUNIOR.

Lors de la participation à la catégorie « Jeunesse » du concours, il deviendrait alors « Jan-Pieter De Corte/Jeunesse » et à la participation à la catégorie « Actioncamera photo » deviendrait alors 'Jan-Pieter De Corte/Actioncamera photo'.

5. Période de concours

NELOSAC communique chaque année les journées de compétition via différents canaux : Site NELOS, Facebook, Hippocampus, Hippocampe, ...

Le « OBK- shoot-out » 2023 est prévu pour les périodes suivantes:

- OBK 1ère période: du samedi 10 juin 2022 de 7h au dimanche 18 juin 2022 à 16h30;
- OBK 2ème période: du samedi 16 septembre 2022 à 7h au dimanche 24 Septembre 2022 à 16h30;
- vous pouvez faire des prises à la fois en l'eau douce et salée pendant les deux périodes et ce illimité pendant chaque période, avec la restriction que seules les plongées sont autorisées être aux endroits prescrits;
- vous pouvez choisir de ne prendre des images que en eau douce ou uniquement en eau salée mais aussi dans les deux, l'eau douce et salée.

Pour la discipline OBK "Shoot out – Jeunesse », la période de concours va du 10 juin 2023 jusqu'au 24 septembre 2023 compris.

6. Lieux de plongées

Les lieux de plongées pour la catégorie « OBK- shoot-out » 2023 sont les suivants:

- **Les lieux pour l'eau salée:** en Zélande, Oosterschelde, Veerse Meer et Grevelingenmeer, mais les images ne peuvent être prises que sur les sites de plongée officiels comme indiqués dans la brochure officielle de l'NOB, Pays-Bas <https://duikspotter.nl/duikkaart>
- **En ce qui concerne l'eau douce (2 emplacements) :** les images peuvent être réalisées
 - Au Put van Ekeren (domaine Muisbroek) : NELOSAC informe AVOS, concessionnaire du Put van Ekeren, les noms des participants, afin qu'ils soient légalement autorisés à y plonger pendant la période de compétition. Il sera vérifier si un QR-code temporaire pourra être utiliser afin de jouer des toilettes et du gonflage.
 - Dans la carrière de Rochefontaine. Inscription via le site (www.rochefontaine.be) et la preuve d'inscription devra être jointe au commissaire du championnat. Les frais d'inscription pour les plongées dans cette carrière sont à la charge des plongeurs eux-mêmes. Attention, contrairement au Put van Ekeren, le site n'est pas accessible 24h sur 24, ni 7 jours sur 7. Les dates auxquelles vous pouvez y plonger sont toujours annoncées une semaine à l'avance sur leur site internet. Habituellement, c'est le jeudi soir, le samedi matin, le samedi après-midi, le dimanche matin et le dimanche après-midi. Nous avons pu organiser deux soirées de plongée supplémentaires spécialement pour la compétition OBK 2023, à savoir les vendredis 16/06/2023 et 22/09/2023.

Pour tous les sites de plongée, il faut tenir compte des recommandations des autorités officielles (locales).

7. PRISES DE VUES ET REMISES DES IMAGES

Tous les participants, photo et vidéo, reçoivent tous les jours de compétition un SMS et un e-mail qui décrit la première prise de vue de la journée. Cette image doit être la première photo / vidéo de cette journée-là.

Points d'attention :

- la numérotation de votre appareil doit continuer à compter.
- N'oubliez pas de régler la date correcte dans votre appareil photo avant de prendre la photo.
- Vérifiez aussi la date après un changement de pile.

Vous recevrez le premier message, le premier jour du concours, vers 7h00. Les jours suivants de la compétition, vous recevrez un message avec le sujet de la image de la mission du jour vers minuit.

Remarque: voir également les règlements spécifiques Shoot-out pour les catégories auxquelles vous souhaitez participer.

7.1. Remise de la photo pour la catégorie « Jeunesse »

Le participant à cette catégorie peut prendre entre le 10 juin 2023 et le 24 septembre 2023 prendre autant de photos qu'il le désire. Toutefois, il ne peut soumettre qu'une seule photo, à l'issue du championnat.

La photo doit être remise au plus tard avant 22h00 le dernier jour de la période du concours via we-transfer (www.wetransfer.com) à comp@nelos.be

7.2. Remise des photos pour la catégorie « actioncamera » Photo

Le participant à cette catégorie peut prendre pendant la période du concours autant de photos qu'il le désire. Toutefois, il ne peut soumettre que 4 photos, à l'issue du championnat.

- la première prise de vue de la journée
- 3 photos avec lesquelles il souhaite participer au concours.

La première prise de vue de la journée était bien sûr prise le même jour que la photo du concours et est la première photo prise ce jour-là.

Les photos doivent être remises au plus tard avant 22h00 le dernier jour de la période du concours via we-transfer (www.wetransfer.com) à comp@nelos.be

7.3. Remise de photos par les photographes subaquatiques (catégorie photo Junior/Master)

Chaque photographe peut prendre autant de photos aquatiques qu'il le souhaite et il peut par exemple prendre un portrait de poisson dans l'Oosterschelde et pour le grand angle (grand angle) prendre des photos dans le Put van Ekeren, mais au total, il n'a droit qu'à 200 images jpg (+ les premières prises de vue de la journée) à soumettre (via we transfert) à la fin du «shoot out».

Si vous prenez des photos pendant plusieurs jours, vous pouvez les envoyer tous les jours de la compétition mais ce n'est pas obligatoire. Au total, seulement 200 images jpg (+ les premières prises de vue de la journée).

Les photos prises doivent être remises au plus tard le dernier jour de la période de compétition, avant 22 heures.

Les photographes subaquatiques envoient leurs images jpg via we-transfer (www.wetransfer.com) à l'adresse : comp@nelos.be

7.4. Remise des clips par les vidéastes subaquatiques (catégorie vidéo Junior/Master)

Les vidéastes subaquatiques ont droit à des images illimitées pendant chaque période de compétition (clips) qui devraient être mis à la disposition de l'organisation selon les modalités déterminées sous le point 2 - Matériel visuel " du Règlement « Shoot-out » spécifique Vidéographie.

Les vidéastes subaquatiques envoient également leurs images par we-transfert (www.wetransfer.com) à l'adresse : owv@nelos.be.

8. Comportement

Par sa participation et le paiement des droits d'inscription, le participant souscrit au Règlement général et spécifique de ce concours, ainsi que le règlement de plongée NELOS de la fédération à laquelle il appartient et le règlement de plongée local et de l'accès aux lieux de plongée.

Les participants qui se font verbaliser par les autorités seront automatiquement disqualifiés pour la journée du concours, si l'organisation est au courant de ces faits.

Les participants qui ne respectent pas l'environnement et qui manipulent la faune et la flore seront également exclus de participation.

Les prises de vue qui démontrent un comportement suivant seront disqualifiées :

1. Nourrir des animaux.
2. Toucher ou déplacer des animaux vers des décors 'meilleurs'.
3. Les organismes marins ne peuvent jamais être en péril ou dans une situation de surmenage pour faire une belle prise de vue.
4. Des plongeurs qui manifestement endommagent le site de plongée.

En cas de doute le jury et l'organisation peuvent demander l'assistance de biologistes pour contrôler la position naturelle, la localisation, etc. de la faune et la flore.

9. Droits d'auteur

Toutes les prises de vue fournies restent la propriété du participant. Cependant en s'inscrivant le participant se déclare d'accord sur le fait que ces prises de vue peuvent être employées par NELOSAC et CA LIFRAS, pour la promotion de NELOS, LIFRAS et BEFOS/FEBRAS dans les magazines Hippocampus et Hippocampes et pour des cours d'instruction, sans compensation, mais toujours avec la mention du nom de l'auteur.

Après la cérémonie de remise des prix, les photos et vidéos soumises peuvent être envoyées via les médias (sociaux) de NELOS, LIFRAS, NOB et Duikeninbeeld.tv et ainsi mis à disposition pour le grand public.

10.Jury

Les subsections Photo et Vidéo de NELOSAC et de la CA LIFRAS peuvent proposer des juges au Bureau NELOSAC. Si le Bureau NELOSAC retient tous les candidats, ils sont désignés effectivement membres du jury conformément au règlement d'ordre intérieur. Si le Bureau NELOSAC ne peut pas retenir tous les candidats, il continue sa recherche jusqu'au moment que cinq membres du jury peuvent être effectivement désignés pour la photographie et le même nombre pour la vidéographie. Il n'y a pas de président du jury. Tous les juges jugent indépendamment des uns et des autres.

Chaque membre du jury fait un rapport de points avec motivation pour chaque photo/film à l'aide d'un formulaire Excel spécifique et l'envoie au Commissaire de concours du Bureau qui établit un classement définitif (cf. règlements spécifiques photographie et vidéographie).

Les décisions du jury sont finales et incontestables et aucune correspondance ne sera faite à ce sujet.

11.Litiges

Avant la présentation au jury, le Commissaire de concours contrôle si toutes les photos sont conformes à la description de la catégorie/série pour laquelle elles ont été introduites. Les photos qui ne le sont pas, sont présentées au Bureau complet – exception faite, cependant, pour ses membres qui participent eux-mêmes au concours et qui seront remplacés par un instructeur de photographie sous-marine NELOS qui ne participe pas et qui n'est pas membre du jury, et qui est contacté dans ce but par le Commissaire de concours.

Le groupe de personnes ainsi constitué décidera d'une manière définitive de l'acceptation des photos concernées par simple majorité des voix. Cependant, dans le cas où il y aurait égalité des voix, la photo est également acceptée. Les photos qui ne peuvent être acceptées seront traitées selon la procédure décrite ci-dessous.

Masters : Une photo qui n'est pas conforme à la description de la catégorie/ série pour laquelle elle a été introduite, sera éliminée, même si elle aurait pu participer parfaitement dans une autre série. Le photographe ne peut pas remplacer la photo.

Juniors : Un photographe junior, qui introduit une photo qui n'est pas conforme dans une des cinq séries du concours, sera contacté par le Commissaire de concours. Il aura la possibilité de remplacer la photo en question, tenant compte des explications qui lui auront été fournies par le Commissaire de concours. Cette deuxième entrée sera traitée comme décrit ci-dessus sous «Masters».

12.Publications

Les enregistrements réalisés pendant le concours ne peuvent en aucun cas être rendus publics être faite - via des imprimés, un site Web, Facebook, etc. - avant la cérémonie de remise des prix.

13. Proclamation

L'endroit et la date de la présentation des images du concours et de la remise des prix sont

communiqués chaque année par NELOSAC via différents médias. En 2023, la proclamation est prévue le dimanche 10 décembre à 14 h.

Adresse: Cultuurcentrum Ter Dilft, Sint-Amandsesteenweg 41, 2880 Bornem

14.Prix

Pour chaque épreuve, des médailles seront remises aux trois premières places. Au cas où il y a plusieurs séries présentées dans plusieurs catégories, les trois premières places dans chaque catégorie seront récompensées par des médailles. L'organisation du concours peut décider d'attribuer des médailles supplémentaires prévu par exemple pour les modèles sous-marins, meilleure photo de couverture, mention honorable, ...

Si le sponsoring le permet, des prix en nature peuvent également être attribués à certains places sur le podium.

Il y a deux catégories pour la photographie et pour la vidéographie : JUNIOR/MASTER. Dans les deux disciplines et dans les deux catégories le plus haut classé participant belge est Champion de Belgique (cf. règlements spécifiques).

Si le plus haut classé dans une discipline/catégorie est un participant étranger, celui-ci est Lauréat de l'Open Championnat de Belgique.

Tous les Champions de Belgique et le cas échéant, les Lauréats de l'OBK reçoivent en plus de leur médaille, un trophée.

Prix/médaille/trophée sont remis lors de la proclamation au participant ou à son représentant et ne seront en aucun cas envoyé au participant. Prix/médaille/trophée non-remis resteront pendant un mois à disposition au Duikershuis à Malines.

15.Sélection CMAS WK/EK

Ce point est exclusivement d'application pour les participants de la NELOS.

Les membres belges de NELOS peuvent en participant au « Shoot-out – Master » gagner des points pour leur prochaine participation à la prochaine Coupe du Monde ou Championnat d'Europe (WK/EK CMAS) partiellement remboursée par le BEFOS/FEBRAS (CMAS Belgium).

Pour la photo et la vidéo, les points sont attribués comme suit:

- À chaque `` OBK- Shoot out ", les 10 meilleurs participants belges de la NELOS comptabilise les points du portefeuille comme suit: 55, 34, 21, 13, 8, 5, 3, 2, 1, 1 pour les places 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.
- Les points ainsi obtenus lors des deux `` OBK - Shoot out " qui précèdent la Coupe du monde ou Championnat d'europe (WK/EK CMAS) sont additionnés et déterminent le score final.
- En cas d'égalité, les points attribués par le jury à chaque portfolio sont additionnés afin d'obtenir la note finale.

Shoot-out – Jeunesse (jusqu'à 18 ans) – Règlement particulier

1. PARTICIPATION

Seuls les jeunes de moins de 18 ans (nés 31/12/2005) peuvent participer à ce concours.

2. FICHIERS « Shoot-out – Jeunesse »

La photo sous-marine doit être prise en eau libre, pas en piscine.
L'enregistrement peut être réalisé avec n'importe quel type de caméra.
Tous les traitements qui peuvent être effectués dans l'appareil photo lui-même sont autorisés, pendant le concours photo, mais uniquement si ce réglage ou cette opération est effectuée au sein de l'appareil photo.

Le miroir et la rotation (90° ou 180°) par la suite sont également autorisés, mais ne doivent pas être effectués par le photographe lui-même (le photographe doit indiquer au commissaire du concours quelle photo doit être reflétée ou tournée). Les instructions de mise en miroir ou de rotation seront enregistrées dans un document Word, qui sera envoyé avec les photos à comp@nelos.be.

3. SELECTION « Shoot-out – Jeunesse »

Par période de concours, une seule photo peut être présentée. Pour plus de détails voir point 7.1. remise de la photo pour la catégorie « Jeunesse » du règlement général « Jeunesse ».

4. JUGEMENTS

Un fichier contenant toutes les photos soumises, chacune avec sa propre numérotation codée, ne sera fourni aux juges qu'après la deuxième période de concours.
Dans le classement final, les trois photos les mieux notées de chaque série et catégorie se verront attribuer respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

Shoot-out – Actioncamera photo – Règlement particulier

1. PARTICIPATION « Actioncamera photo »

Aussi bien les photographes novices que les plus expérimentés peuvent participer à cette catégorie.

2. FICHIERS « Actioncamera photo »

Seules les photos prises avec un smartphone ou une actioncaméra, comme une GoPro, sont éligibles.
Tous les traitements qui peuvent être effectués dans l'appareil photo lui-même sont autorisés pour cette catégorie de la compétition.
Un maximum de 200 images JPEG peut être soumis par période de concours. L'effacement des images est autorisé. Si leur équipement le permet, les participants peuvent photographier aussi

bien en RAW qu'en JPEG, mais seules les images JPEG seront utilisées par le jury. Les fichiers RAW ou JPEG originaux peuvent être demandés.

3. SELECTION « Actioncamera photo »

Les photographes sélectionnent les 3 images de leur série de photos pour cette catégorie. L'envoi des photos finales du concours doit se faire au plus tard 7 jours après la période de concours, en envoyant (par we-transfer) les photographies originales avec la numérotation originale à comp@nelos.be.

4. JUGEMENTS « Actioncamera photo »

Le Commissaire du concours comparera les photos ainsi soumises avec celles du dossier total initialement soumis

Un fichier contenant toutes les photos soumises, chacune avec sa propre numérotation codée, ne sera fourni aux juges qu'après la deuxième période de concours.

Dans le classement final, les trois photos les mieux notées de chaque série et catégorie se verront attribuer respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze. Une seule médaille sera décernée par participant.

Shoot-out : Règlement spécifique pour la Photographie

1. PARTICIPATION

On peut participer au Championnat de Belgique open dans une, plusieurs ou toutes les séries. Pour chacune des séries un vainqueur sera choisi.

En plus des 5 séries il y a le Portfolio. La participation au Portfolio est uniquement possible si on participe à toutes les séries. Les photos les mieux notées de chaque participant dans les 5 séries différentes forment ensemble son portfolio ! Il importe peu que ces photos aient été prises en eau salée ou en eau douce !

Seuls les résultats du portefeuille sont déterminants pour les titres de Champion de Belgique et/ou de Vainqueur de l'OBK tels que décrits dans la rubrique 'Prix' du 'Shoot-out - Règlement général' ci-dessus.

2. FICHIERS

Tous les traitements qui peuvent être effectués dans l'appareil photo lui-même sont autorisés. Le miroir et la rotation (90° ou 180°) par la suite sont également autorisés, mais ne doivent pas être effectués par le photographe lui-même (le photographe doit indiquer au commissaire du concours quelle photo doit être reflétée ou tournée). Les instructions de mise en miroir ou de rotation seront enregistrées dans un document Word, qui sera envoyé avec les photos à comp@nelos.be.

L'exposition multiple (= réglage de l'appareil photo) est autorisée.

Un maximum de 200 images JPEG peut être soumis par période de concours. L'effacement des images est autorisé. Si leur équipement le permet, les participants peuvent photographier aussi bien en RAW qu'en JPEG, mais seules les images JPEG seront utilisées par le jury. Les fichiers RAW ou JPEG originaux peuvent être demandés.

3. SELECTION

Pour chacune des séries auxquelles les photographes participent, à l'exception du portfolio, ils feront connaître leur choix d'une photographie, avant l'expiration du délai de sept jours suivant le concours "shoot-out", en envoyant (par we-transfer) la photographie originale avec sa numérotation originale à comp@nelos.be. Chaque photographe peut soumettre 5 photos par période de concours. Un document Word d'accompagnement explique quelle photo est destinée à quelle série.

Chaque image ne peut être soumise au jury que dans une seule série.

Par période de concours, vous sélectionnez 5 photos (1 de chaque série) parmi toutes les photos que vous avez prises pour participer au concours (qui peut être un mélange d'images d'eau douce et d'eau salée).

Les 5 séries de photos sont : macro, portrait de poisson, thème, grand angle sans modèle, grand angle avec modèle.

Le thème du "OBK shoot-out" 2023 : la pollution sous l'eau.

Vous pouvez participer aux 5 séries et si vous soumettez des photos pour les 5 séries, vous êtes également éligible pour le portfolio. Si vous souhaitez participer avec, par exemple, seulement deux séries, macro et portrait de poisson, rien ne change à votre inscription. Vous n'êtes pas éligible pour le portefeuille.

L'envoi des photos finales du concours doit se faire au plus tard 7 jours après chaque période de concours.

4. JUGEMENTS

Le Commissaire du concours comparera les photos ainsi soumises avec celles du dossier total initialement soumis.

Un fichier contenant toutes les photos soumises, chacune avec sa propre numérotation codée, ne sera fourni aux juges qu'après la deuxième période de concours.

Dans le classement final, les trois photos les mieux notées de chaque série et catégorie se verront attribuer respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

5. SERIES

MACRO: (M)

Dans cette série, on s'attend à des images de sujets affichés plus grands qu'ils ne le sont réellement, jusqu'à des images en gros plan de sujets (ou de parties de ceux-ci) d'une taille d'environ 10 cm, qui sont affichées plein cadre.

Les prises de vue avec des objectifs grand angle ne sont pas acceptées dans cette série.

PORTRAIT POISSON: (F)

Dans tous les sens du mot. Le sujet doit être reconnaissable biologiquement.

THEME: (T)

Dans cette série de photos d'un sujet imposé, faites avec n'importe quel objectif (macro/closeup/grand angle) sont acceptées.

Pour l'OBK 2021 le thème est : « pollution sur l'eau ».

GRAND ANGLE SANS MODELE: (*) (W)

Une photo faite avec un objectif grand angle sans plongeur et dépeignant la beauté de la faune, la flore, et autres, ... du monde sous-marin.

- Les lumières colorées et les photos moitié immergées sont autorisés.
- Grand angle signifie :
 - Pour un appareil photo plein format, une longueur focale inférieure à 50 mm ;
 - Pour une caméra avec un capteur plus petit, cela devient : 50 mm divisé par le facteur de recadrage de l'appareil photo. Exemple : Nikon D300s avec un crop factor de 1,5 : $(50 \text{ mm} : 1,5) = 33,33 \text{ mm}$. Donc : longueur focale inférieure à 33,33 mm.

GRAND ANGLE AVEC MODELE: (*) (WM)

Une photo avec une personne/un nageur/un plongeur, qui peut être un assistant, un compagnon ou quelqu'un de présent par coïncidence.

- Les lumières colorées et les photos moitié immergées sont autorisés.
- Grand angle signifie :
 - Pour un appareil photo plein format, une longueur focale inférieure à 50 mm ;
 - Pour une caméra avec un capteur plus petit, cela devient : 50 mm divisé par le facteur de recadrage de l'appareil photo. Exemple : Nikon D300s avec un crop factor de 1,5 : $(50 \text{ mm} : 1,5) = 33,33 \text{ mm}$. Donc : longueur focale inférieure à 33,33 mm.

PORTFOLIO (P)

Un Portfolio complet est composé de photos qui ont obtenu les meilleurs points dans les cinq séries décrites ci-dessus.

(Abréviations : les abréviations utilisées pour chaque série et pour le Portfolio sont précédées d'un M pour la catégorie Masters et d'un J pour la catégorie Juniors. Exemple : catégorie Masters, série Macro = MM).

Shoot-out - Règlement spécifique Vidéographie

1. Participation

On participe au Championnat de Belgique Open avec **un film**.

On devient Champion de Belgique et/ou Vainqueur de l'Open de Belgique en obtenant le plus grand nombre de points.

2. Matériel visuel

La mission : réaliser un film dont les images sur l'eau ne représentent pas plus de 50% du film.

Un nombre illimité d'images peut être réalisé.

Les participants gardent leurs propres séquences à disposition, afin que l'organisation puisse les examiner ultérieurement en cas de doutes du jury. Ils livrent leurs clips par voie électronique à

owv@nelos.be :

- le clip de première prise de vue de la journée (= premier clip obligatoire) ;
- le clip final réalisé.

3. Mentions honorables

Des "mentions honorables" seront attribuées pour les aspects suivants des films, tant chez les Juniors que chez les Masters :

- Meilleur scénario
- Meilleur montage
- Meilleurs effets spéciaux
- Meilleur travail de caméra

4. Définition

Un film vidéo est un film monté avec musique/commentaire de 4 minutes maximum.

Définition du terme fiction = représentation d'une fantaisie, réaliste ou non, qui se déroule dans l'esprit de l'auteur. Les éléments principaux peuvent ou non avoir été réalisés avec l'aide d'acteurs ou de figurants (par exemple, l'histoire dramatique d'un plongeur accro à l'eau, l'histoire du naufrage du Titanic en Zélande, une journée dans la vie d'Andrew la mouette, ...).

Description du terme "non-fiction" = la réalité est représentée (par exemple, un documentaire sur les anémones, le rapport d'une plongée avec un apnéiste, etc.)

5. Soumission du film

Le film doit être envoyé par voie électronique via owv@nelos.be dans une résolution maximale de full HD (1920x1080) et dans l'un des formats de fichier suivants : .mp4 ou .mov.

En plus du lien vers le film, le participant doit indiquer son nom et son prénom, le nom du film et la catégorie (Junior/Master).

Les langues officielles de l'OBK sont le néerlandais, le français et l'anglais.

Le film doit être envoyé au plus tard le **1er novembre 2023**.

6. Jugement

Le jury sera composé de préférence de 5 membres (voir aussi 7 - Jugement dans le 'Règlement général « shoot out »). Ils recevront le film numérique et codé via le Commissaire du concours ou de la personne désignée par lui, responsable au sein de la section vidéo sous-marine, dans les deux semaines suivant le dernier jour de soumission.

En cas d'égalité de points, les films concernés seront à nouveau présentés au jury, où chaque membre du jury indiquera sa préférence pour l'ordre. Il en résultera un classement final puisque le nombre de juges est impair.

Le Commissaire du concours du Bureau conservera les rapports collectés et les fournira aux concurrents après la proclamation.

7. Musique de film

En soumettant leur film, les auteurs confirment qu'ils ont acquis tous les droits sur la musique utilisée. Lorsqu'ils soumettent le film, ils doivent également inclure la licence pour la musique comme preuve. S'il

s'agit de musique libre de droits, ils doivent mentionner dans les crédits l'endroit où ils l'ont téléchargée. Ils indemnisent l'organisation pour toute violation éventuelle de la législation en la matière.

8. DROITS D'AUTEUR

Les films soumis ne seront pas rendus au participant et seront inclus dans les archives de NELOS/LIFRAS. Voir également le point 7 - Droits d'auteur du règlement général « Shoot-out ».

Après la cérémonie de remise des prix, le lien YouTube des films sera également mis à la disposition du public sur les médias sociaux et les sites web de NELOSAC (www.onderwatervideografie.be) et les films seront également publiés sur la chaîne YouTube de la section et/ou de NELOS. De cette manière, ils peuvent également être repris par la presse nationale et internationale.

OBK 'shoot-out' - Examen final

Les seules versions valables du règlement du Championnat de Belgique Open, à l'exclusion de toutes autres, sont celles publiées sur www.onderwaterfotografie.be.

Jusqu'au 15 septembre de l'année de la compétition, des modifications mineures peuvent être apportées au règlement, si cela s'avère nécessaire pour le bon déroulement de la compétition. A partir de cette date, le règlement du concours est définitif.

En cas de litige, la version néerlandaise prévaut sur toute traduction du règlement du concours.

OBK 'Freestyle'

1. Introduction

Une nouvelle discipline a été ajoutée à l'OBK : le « Freestyle ». Cette discipline est divisée en 3 catégories : 'Freestyle – Photo', 'Freestyle – Vidéo' et 'Freestyle Digishow'. Ces 3 séries sont hors compétition du 'shoot-out' OBK. Ainsi, les points et/ou places obtenus dans l'OBK 'Freestyle' ne comptent pas pour l'OBK 'shoot-out'.

Toute personne capable de réaliser des images sous-marines (photo ou vidéo) peut s'inscrire dans ces catégories. Les images peuvent être réalisées avec tout type d'appareil photo (caméra vidéo, appareil photo, caméra d'action, smartphone, ...)

2. OBK 'Freestyle – Photo'

Vous pouvez soumettre 1 photo qui a été prise n'importe où dans le monde, dans n'importe quel type d'eau. Une photo réussie en eau douce ou salée est autorisée. La photo peut également être modifiée avec un programme de retouche photo et aucune restriction n'est introduite ici. Cependant, la photo peut ne pas avoir été utilisée ou soumise dans d'autres concours et/ou précédents.

3. OBK 'Freestyle – Video'

Pour cette catégorie, vous pouvez soumettre une vidéo de 7 minutes maximum dont les images ont été réalisées n'importe où dans le monde. Donc encore une fois en eau douce ou salée. Pour toute musique utilisée, nous appliquons le règlement de l'OBK 'Shoot-out' (point 7 – musique de film du règlement spécifique OBK-Shoot out Vidéo).

4. 'Freestyle – Digishow'

Pour cette catégorie, vous pouvez soumettre un digishow (digirama) de 4 minutes maximum. Les images peuvent provenir du monde entier. Le spectacle peut être fourni avec du texte parlé et/ou de la musique. Pour toute musique utilisée, nous appliquons le règlement de l'OBK 'Shoot-out' (point 7 – musique de film du règlement spécifique OBK-Shoot out Vidéo).

5. 'Freestyle' – Remise des images (photos, vidéo, digirama)

Les photos, les vidéos et les digirama's doivent être remises au plus tard le dernier jour de la période de compétition, avant 22 heures, via we-transfer (www.wetransfer.com) à l'adresse : comp@nelos.be

6. Jury 'Freestyle'

Il n'y a pas de distinction entre les Juniors et les Masters dans ces 3 catégories Freestyle.

Ce n'est qu'après la deuxième période de concours que les juges recevront un fichier contenant toutes les photos, vidéos et digirammas soumis, chacun avec sa propre numérotation codée.

Au classement final, les trois meilleures participations se voient décerner respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.